

VOTRE CFPPA

Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

A Valabre le centre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

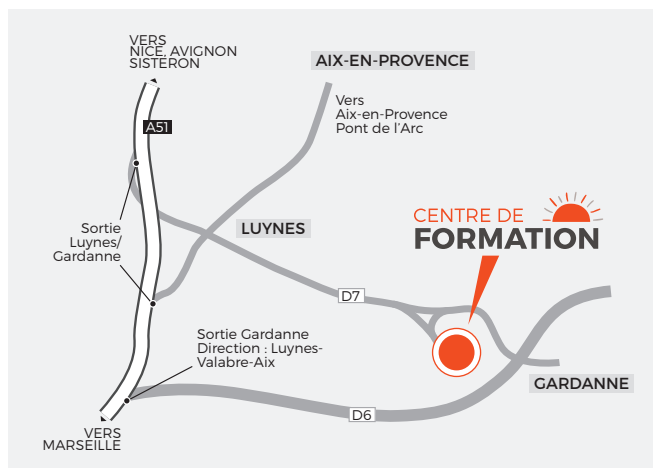
Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



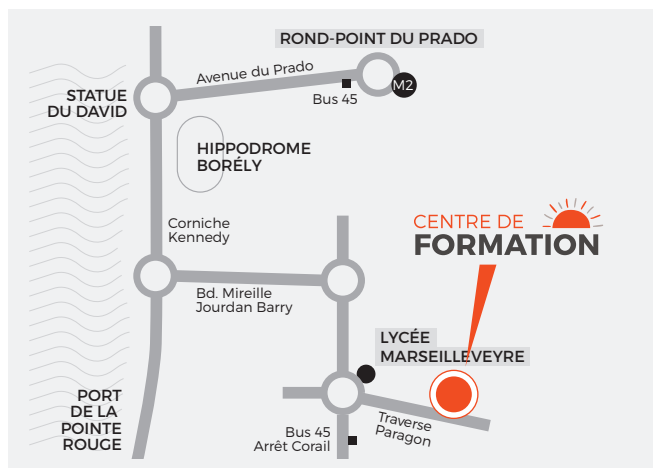
+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation



CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



CFPPA - MARSEILLE

89 Traverse Paragon - CS 30042 - 13272 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr

campusnatureprovence.com



Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
AIX-VALABRE
MARSEILLE

MÉTIERS VERTS



Brevet Professionnel Agricole

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION EN APPRENTISSAGE



campusnatureprovence.com



UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

THÈMES ABORDÉS (800H)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Emploi d'ouvrier hautement qualifié qui réalise des tâches en totale autonomie dans le secteur du paysage.

Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagements paysagers. Il peut effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquage), préparer et enrichir le sol, planter des arbustes et des arbres, réaliser des massifs, engazonner des parcelles... Il entretient les plantations et les terrains. Il peut aussi entretenir des bassins, réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgée de 16 à 30 ans, entrée possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en fin de 3ème,
- Maîtriser la lecture, l'écriture et les 4 opérations,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

LES DÉBOUCHÉS

Les activités peuvent varier en fonction des entreprises. Dans le privé les activités peuvent porter sur la création d'espaces verts et de jardins, l'entretien des espaces verts et jardins, l'élagage, l'aménagement de terrain de sport, l'arrosage automatique, le reboisement, la revégétalisation, le paysagisme d'intérieur.

Dans les collectivités territoriales, les activités varient aussi en fonction de leurs tailles : entretien des espaces verts, gestion de fleurissement des espaces, maçonnerie paysagère, débroussaillage, entretien des chemins...

ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans.

400h de formation par an (1 semaine par mois en centre).

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

Niveau de formation : diplôme d'état de niveau V.

Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

- Sciences : Biologie végétale – Protection des végétaux – Sol - Climat - Reconnaissances des végétaux
- Prévention des risques : Notion d'écosystème - Connaissances des impacts environnementaux
- Identifier les principaux risques professionnels dans son secteur d'activité

Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

- Mobiliser les savoirs de base en machinisme
- Installation et techniques de poses des matériaux de construction et matériels de plantation

Réaliser les travaux relatifs à l'entretien et à la création d'un espace paysager

- Pratiques et techniques de l'entretien et des aménagements de l'espace relatives au végétal et aux infrastructures

Utiliser les engins de transport et de terrassement

- Pratiques et techniques de réalisation des travaux de terrassement et entretien des matériels roulants

S'adapter à des enjeux professionnels locaux

- Tailler des arbres fruitiers en région méditerranéenne
- Entretien des espaces boisés en toute sécurité dans le respect de la réglementation à la DFCI

Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication

- Expression communication - Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia

Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

- Sciences économiques, sociales et de gestion

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- ✓ Formation individualisée, assistance scolaire individuelle
- ✓ Lien fort entreprise-apprenti-centre de formation
- ✓ Insertion et intégration vers l'emploi facilitée
- ✓ Formation technique et pratique

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

VALABRE

Tél : **04 42 65 78 68** - nathalie.sanchez@educagri.fr

MARSEILLE

Tél : **04 91 16 78 50** - rims.skapaite@educagri.fr

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI, AIDE NON DÉDUITE

Age de l'Apprenti	1ère Année	2ème Année
16 à 17 ans	27 % 411€	39 % 593 €
Entre 18 et 20 ans	43 % 654 €	51 % 775 €
21 à 25 ans	53 % 806 €	61 % 928 €
Plus de 26 ans	Salaire le plus élevé, entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2019 : 1521,22 € brut